

**Demande d'autorisation de voirie :  
Stationnement pour déménagement en ZONE PIETONNE**

La demande est à adresser à : **domainepublic@colmar.fr** ou par voie postale à : Service gestion du domaine public – place de la Mairie – BP 50528 – 68021 COLMAR Cedex

**Pour être instruite, toute demande doit être parvenue au service, au plus tard 10 jours ouvrés\* avant la date d'intervention souhaitée** (date de réception dans le service faisant foi)

*(\*) du lundi au vendredi inclus, hors jours fériés*

► IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :  Particulier  Entreprise

Nom - Prénom / Société : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance (*uniquement pour les particuliers*) : \_\_\_\_\_

Adresse / Code Postal : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

N° SIRET (Entreprise) : \_\_\_\_\_



Type de véhicule(s) :

<input type="checkbox"/> Véhicule particulier ou petit utilitaire (Kangoo, Partner...) (3m3)	Qté : _____
<input type="checkbox"/> Camionnette type Renault Trafic (6m3)	Qté : _____
<input type="checkbox"/> Camionnette type Renault Master (10m3)	Qté : _____
<input type="checkbox"/> Camionnette avec hayon (20m3)	Qté : _____
<input type="checkbox"/> Poids-lourds (porteur)	Qté : _____
<input type="checkbox"/> Poids lourd (semi-remorque)	Qté : _____
<input type="checkbox"/> Monte-meuble <input type="checkbox"/> sur trottoir <input type="checkbox"/> sur chaussée	Qté : _____

► DATE D'INTERVENTION : \_\_\_\_\_

► ADRESSE DE L'INTERVENTION : \_\_\_\_\_

Remarque(s) : \_\_\_\_\_

Date de la demande

Signature

Cachet de l'entreprise obligatoire

## **NOTE D'INFORMATION**

- Les données sont recueillies par la Ville de Colmar (1 Pl. de la Mairie, 68000 Colmar - [domainepublic@colmar.fr](mailto:domainepublic@colmar.fr) - 03 69 99 56 28) pour la gestion des demandes d'autorisation de voirie. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.
- A défaut de fournir les informations obligatoires, la demande ne pourra être satisfaite. Elles ne seront communiquées qu'aux seuls destinataires suivants : le service gestion du domaine public, le service comptabilité et le service gestion comptable de la trésorerie municipale. Les données seront conservées pendant un an.
- Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.
- Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le DPO de la ville de Colmar au 1 place de la Mairie, COLMAR 68000 ou par mail à l'adresse suivante : [dpo@colmar.fr](mailto:dpo@colmar.fr)
- Nous vous remercions de nous préciser l'objet de votre demande et le(s) droit(s) dont vous entendez vous prévaloir. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif pourra vous être demandé.
- Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.